Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Tène
à l'appui de l'approbation des comptes 2008
des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Conformément à l'article 59 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil général de La Tène les comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, qui se présentent ainsi en résumé (en francs) :

Thielle-Wavre	Budget 2008	**Comptes 2008**	Comptes 2007
Compte de fonctionnement			
Charges	3'003'225	**3'108'212.53**	3'084'527.49
Revenus	3'063'395	**3'216'368.64**	3'248'944.23
Excédent de charges			
Excédent de revenus	*60'170*	***108'156.11***	*164'416.74*
Compte des investissements			
Dépenses	0	**0.00**	13'336.25
Recettes	0	**0.00**	102'937.00

Marin-Epagnier	Budget 2008	**Comptes 2008**	Comptes 2007
Compte de fonctionnement			
Charges	24'138'890	**23'880'757.95**	24'714'593.82
Revenus	23'546'700	**23'295'619.05**	27'714'801.19
Excédent de charges	*592'190*	***585'138.90***	
Excédent de revenus			*207.37*
Compte des investissements			
Dépenses	845'000	**481'381.60**	730'123.00
Recettes	0	**0.00**	44'625.00

Alors que les budgets prévoyaient un excédent de revenus de 60'170 francs pour la commune de Thielle-Wavre et un excédent de charges de 592'190 francs pour celle de Marin-Epagnier (soit un excédent cumulé de charges de 532'020 francs), les comptes 2008 bouclent respectivement avec un excédent de revenus de 108'156.11 francs et un excédent de charges de 585'138.90 francs (soit un excédent cumulé de charges de 476'982.79 francs, en amélioration de 55'037.21 francs par rapport aux budgets cumulés).

Le Conseil communal propose de comptabiliser tel quel ce résultat, sans procéder à des amortissements complémentaires.

Au 31 décembre 2008, la fortune nette de Thielle-Wavre s'élève ainsi à 1'174'468.49 francs et celle de Marin-Epagnier atteint 6'901'064.59 francs. La fortune nette cumulée, qui est celle du bilan d'ouverture de La Tène, est donc de 8'075'533.08 francs, à laquelle il conviendra d'ajouter la part de l'aide cantonale à la fusion (environ les deux tiers de 2.05 millions de francs).

2. Contexte

Le bouclement des comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est un exercice particulier à différents titres.

En premier lieu, ce bouclement s'inscrit dans la transition menant à la commune de La Tène. Bien qu'il ne soit pas question d'effectuer un décompte de *liquidation* à proprement parler des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier – puisque les engagements, les investissements, la dette et la fortune sont intégralement repris par la commune de La Tène à leur valeur au 31 décembre 2008 –, le Conseil communal, aidé par les opérations préparatoires des anciennes communes, a néanmoins dû procéder à diverses opérations pour parvenir à un bilan d'ouverture de la commune de La Tène le plus sain possible.

Ainsi, toutes les recommandations et directives émises à l'occasion de la révision des comptes 2007 par les fiduciaires (Pointet pour Thielle-Wavre et Brunner & Associés pour Marin-Epagnier) ont été mises en œuvre, notamment par des ajustements TVA, l'apurement de débiteurs douteux, la dissolution de soldes comptables concernant d'anciennes structures maintenant dissoutes (p.ex. le Service social régional), etc. Dans le même sens, diverses provisions pour des dépenses qui ne seront engagées qu'en 2009 mais qui ne concerneront que les anciennes communes (p.ex. révision des comptes 2008 et part au déficit d'exploitation 2008 du Syndicat des patinoires), ont été comptabilisées en 2008 afin de ne pas parasiter le premier exercice de La Tène. Ces opérations sont toutefois restées sans incidence majeure sur le résultat des comptes 2008 et vous trouverez des explications à leur propos dans les commentaires particuliers en regard des comptes de fonctionnement.

Le bouclement des comptes 2008 est également singulier parce qu'il concerne des communes et une gestion communale par des autorités qui n'existent maintenant plus. Le Conseil communal de La Tène, même s'il a siégé dès août 2008, n'a pris la main des affaires communales que depuis le 1er janvier 2009 et, par conséquent, il ne peut pas prétendre présenter au Conseil général un rapport de gestion tel celui prévu à l'article 159 du Règlement général de commune, du 19 février 2009.

Pour mémoire, cet article stipule que *les comptes sont accompagnés d'un rapport écrit portant sur l'ensemble de la gestion du Conseil communal, sur l'utilisation des crédits de constructions annuels, sur l'état d'engagement ou le bouclement des crédits extraordinaires, ainsi que sur l'usage qu'il a fait de ses compétences financières. Le Conseil communal motive par écrit les différences de plus de quinze pour cent entre un crédit budgétaire et la dépense effective correspondante, mais au minimum dix mille francs.*

Vu la situation exceptionnelle de fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier mais avec l'objectif de boucler les derniers comptes des anciennes communes dans une continuité menant sans heurt à la commune de La Tène, le Conseil communal a délibérément renoncé à soumettre un rapport de gestion.

Le Conseil communal s'est par contre attaché à présenter un rapport à l'appui de l'approbation des comptes réunissant des éléments d'appréciation générale (Cf. ci-dessous), documenté des éléments comptables composant traditionnellement un bouclement de comptes communaux (cahiers 2 et 3, compte administratif, compte de fonctionnement, récapitulation du compte de fonctionnement, compte de fonctionnement par nature, bilan et tableau des amortissements) ainsi que des annexes identiques à celles composant le budget 2009 de la commune de la Tène. En outre, les commentaires particuliers en regard des comptes de fonctionnement ont été multipliés afin de renseigner de la manière la plus transparente possible sur les dépenses et les revenus 2008.

Enfin, un autre aspect caractérisant le présent bouclement des comptes est évidemment qu'il concerne deux communes ! Conformément aux instructions du service des communes, le Conseil communal a bouclé de manière complètement indépendante et séparée les comptes 2008 des communes des anciennes entités, mais il soumet à votre Autorité un seul arrêté d'approbation.

A noter également que le Conseil communal a renoncé à la possibilité offerte aux communes fusionnées de pouvoir procéder à des amortissements extraordinaires dans la comptabilité d'une ancienne commune avec l'excédent de revenus généré par une autre ancienne commune. Ce faisant, l'intégrité comptable des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est clairement respectée jusqu'au 31 décembre 2008.

3. Comparaison des budgets avec les comptes

La comparaison par chapitre du compte de fonctionnement, de budget à comptes, fait apparaître les variations suivantes :

Thielle-Wavre Chapitre	Budget (Fr.)	Comptes (Fr.)	Variation (Fr.)	Variation (%)
0. Administration	-192'280	-200'472.37	+8'192.37	+4.26
1. Sécurité publique	-50'390	-48'590.00	-1'800.00	-3.57
2. Ens. & formation	-1'089'245	-1'089'693.80	+448.40	+0.04
3. Culture, loisirs et sports	-37'100	-50'024.15	+12'924.15	+34.84
4. Santé	-25'520	-23'873.00	-1'647.00	-6.45
5. Prévoyance sociale	-239'700	-251'543.15	+11'843.15	+4.94
6. Trafic	-104'880	-103'960.50	-919.50	-0.88
7. Environnement	-63'500	-75'479.85	+11'979.95	+18.87
8. Economie publique	36'600	29'516.15	-7'083.85	-19.35
9. Finances et impôts	1'826'185	1'922'276.88	-96'091.88	+5.26
Total	60'170	108'156.11	-47'986.11	-79.75

Marin-Epagnier Chapitre	Budget (Fr.)	Comptes (Fr.)	Variation (Fr.)	Variation (%)
0. Administration	-1'553'900	-1'484'732.82	-69'167.18	-4.45
1. Sécurité publique	-415'600	-291'709.27	-123'890.73	-29.81
2. Ens. & formation	-4'326'340	-4'277'662.75	-48'677.25	-1.13
3. Culture, loisirs et sports	-756'850	-684'946.91	-71'903.09	-9.50
4. Santé	-145'200	-141'155.60	-4'044.40	-2.79
5. Prévoyance sociale	-1'655'300	-1'493'569.98	-161'730.02	-9.77
6. Trafic	-1'655'400	-1'459'645.85	-195'754.15	-11.83
7. Environnement	-228'000	-273'809.95	+45'809.95	+20.09
8. Economie publique	644'300	682'686.50	-38'386.50	-5.96
9. Finances & impôts	9'500'100	8'839'407.73	-660'692.27	-6.95
Total	-592'190	-585'138.90	-7'051.10	-1.19

En application de l'article 159 alinéa 2 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, les variations de plus de 15 pour cent entre le crédit budgétaire et la dépense effective (mais au minimum 10'000 francs) sont recensées dans le cahier 4 et sont motivées dans les commentaires particuliers en regard des comptes de fonctionnement.

Les principales causes de variation des différents chapitres sont toutefois mentionnées ci-après.

Thielle-Wavre

A noter en préambule que les chapitres 1, Sécurité publique, 2, Enseignement & formation, 4, Santé, et 6, Trafic, n'appellent aucun commentaire particulier, dans la mesure où la variation des comptes par rapport au budget peut être qualifiée de minime.

0 Administration

L'augmentation des charges provient essentiellement de la rémunération d'heures supplémentaires dues aux opérations de fusion et à la mise en place de la nouvelle commune de La Tène (comptes 020.301.01 et 020.301.02), ainsi que par un surcoût de la révision des comptes 2007 et l'enregistrement d'une provision pour la révision 2008 (compte 020.318.03).

3 Culture, sports et loisirs

La variation par rapport au budget provient de la comptabilisation d'une provision de la part au déficit d'exploitation 2008 du syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel (compte 341.365.00), qui ne sera facturée qu'en 2009.

5 Prévoyance sociale

Alors que la participation aux structures de la petite enfance est en baisse (compte 540.365.00), l'augmentation des charges est expliquée par l'alourdissement de la part communale à l'aide sociale (compte 581.361.00).

7 Environnement

La variation de ce chapitre est principalement expliquée par divers curages non-budgétés et par la comptabilisation au compte de fonctionnement (et pas aux investissements) de la construction d'un dépotoir (compte 711.310.01), sur la base de l'arrêté du Conseil général de Thielle-Wavre du 30 septembre 2008.

8 Economie publique

La diminution de revenus provient de la mise à jour non-budgétée du plan des drainages (compte 801.314.00) et d'une légère baisse de la ristourne du Groupe E (compte 860.410.00).

9 Finances & impôts

Le produit 2008 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxation 2008 de 1'546'605.85 francs et solde de la taxation 2007 de 107'593.70 francs) atteint 1'654'199.55 francs (compte 900.400.00) et est supérieur de 34'199.55 francs au montant budgétisé. Le coefficient appliqué en 2008 a été de 70 points. Le point de taxation s'est donc élevé à 24'801.80 francs, qui s'obtient selon le calcul suivant :

	Impôt total	**Valeur d'un point d'impôt**
Impôt sur le revenu PP (900.400.00) (sans le solde de taxation 2007)	1'546'605.85	
Impôt sur la fortune PP (900.400.01) (sans le solde de taxation 2007)	168'037.90	
Prestations en capital PP (sans le solde de taxation 2007)	21'482.95	
Total	1'736'126.70	24'801.80

L'amélioration du chapitre est essentiellement due à la progression du produit de l'impôt sur les personnes physiques (revenu, fortune, prestations en capital, récupérations, à la source ; comptes 900.400.00, 900.400.01, 900.400.02, 900.400.03 et 900.400.10), compensant largement la diminution du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (compte 900.401.00). Par ailleurs, la poursuite en 2008 de la location d'un terrain à Thielle a généré un revenu non-budgété (compte 943.427.00).

Marin-Epagnier

Comme à Thielle-Wavre, le chapitre 4, Santé, n'appelle aucun commentaire particulier.

0 Administration

La variation du chapitre est notamment expliquée par le report en 2009 du défraiement des heures des séances 2008 du Conseil communal de La Tène (compte 012.300.01), par des achats informatiques (compte 020.311.01) et des locations internes (compte 020.316.02) moindres que prévu, compensant l'augmentation du coût de publication dans le Bulletin des Communes du District de Neuchâtel (compte 020.310.02) et le surcoût d'une provision pour la révision des comptes 2008 (qui aura lieu en 2009, compte 020.318.35). En outre, l'amortissement extraordinaire 2007 de l'investissement en matière de téléphonie induit une diminution de 28'700 francs (compte 020.331.03).

1 Sécurité publique

L'amélioration provient essentiellement de la baisse du coût du mandat de prestations avec la Police cantonale neuchâteloise (compte 113.318.40), d'entretiens d'hydrants moindres que prévu (compte 140.315.01), de la baisse par rapport au budget de la part communale au SIS (compte 140.352.00) et de l'augmentation importante des demandes de naturalisations et d'agrégations entraînant une hausse du produit des émoluments communaux (compte 101.431.00).

2 Enseignement & formation

Bien que la variation en pour cent entre le budget et les comptes soit faible (-1.13%), la masse salariale des enseignants primaires (compte 210.302.00) a cependant augmenté, notamment en raison des décharges pour classes avec effectif important. L'amortissement extraordinaire 2007 du solde de l'investissement en téléphonie et de connexion au réseau pédagogique neuchâtelois (RPN, compte 210.331.02) et la baisse des écolages versés à l'ESRN (variables selon le nombre d'élèves scolarisés, compte 211.352.00) compensent largement les dépenses non-budgétées pour l'engagement d'un directeur des écoles enfantine et primaire de La Tène (compte 210.309.90 ; dépenses réparties entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier par la clé de répartition 20%-80%).

3 Culture, sports et loisirs

L'amélioration provient de la maîtrise des charges de l'Espace Perrier (comptes 303.31x.xx) et du camping (comptes 351.31x.xx), de la baisse des traitements consacrés à l'entretien des parcs publics, des places de jeux et des terrains de sports (comptes 330.301.00 et 340.301.00). Les ports (343) sont autofinancés et n'influencent pas le résultat d'exercice, et aucun curage ou dragage n'a eu lieu en 2008.

5 Prévoyance sociale

La diminution de la part aux structures de la petite enfance (compte 540.365.00), aux coûts de fonctionnement du Service social régional de l'Entre-deux-Lacs (compte 581.352.00) et aux mesures d'intégration professionnelle (compte 582.361.00) explique l'embellie de ce chapitre, malgré l'accroissement de la part à l'aide sociale cantonale (compte 581.361.00). En outre, l'apurement de reliquats figurant au bilan engendre un bénéfice comptable de plus de 55'000 francs (compte 581.436.00).

6 Trafic

Les amortissements extraordinaires 2007 des véhicules du service de voirie (compte 620.332.00) et de la tente de manifestations (compte 620.332.01), ainsi que l'inversement du résultat des parkings (621, qui deviennent bénéficiaires suite à l'introduction du parcage payant sur la site touristique de La Tène), influencent dans la durée ce chapitre.

En outre, un entretien réduit des routes communales (compte 620.314.00) et des réparations de l'éclairage public moindres que prévu (compte 620.314.01) contribuent également à cette amélioration, malgré la diminution du balayage dans les autres communes (compte 620.436.00).

7 Environnement

Les postes 700, Service des eaux, 710, Protection des eaux et 720, Déchets urbains, sont autofinancés et n'influencent pas le résultat d'exercice. L'accroissement des coûts provient du poste 790, Aménagement du territoire, qui a enregistré des charges importantes, notamment d'ingénieur-conseil, en lien avec le chantier du Nouveau Marin-Centre, et qui ne seront refacturées qu'en 2009.

8 Economie publique

L'accroissement de la ristourne du Groupe E pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) compense la perte d'exploitation des forêts communales (poste 812).

9 Finances & impôts

Le produit 2008 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxation 2008 de 5'898'352.85 francs et solde de la taxation 2007 de 269'466.80 francs) s'élève à 6'167'819.65 francs (compte 900.400.00) et est inférieur de 1'502'180.35 francs au montant budgétisé. Le coefficient appliqué en 2008 a été de 52 points. Le point de taxation s'est donc élevé à 125'000.40 francs, qui s'obtient selon le calcul suivant :

	Impôt total	**Valeur d'un point d'impôt**
Impôt sur le revenu PP (900.400.00) (sans le solde de taxation 2007)	5'898'352.85	
Impôt sur la fortune PP (900.400.01) (sans le solde de taxation 2007)	500'672.85	
Prestations en capital PP (sans le solde de taxation 2007)	100'994.90	
Total	6'500'020.60	125'000.40

L'important écart entre le budget et les comptes concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques est dans les grandes lignes expliqué par un produit supplémentaire moindre que prévu suite à la hausse du coefficient fiscal (passage de 47 à 52 points au 1er janvier 2008 ; produit supplémentaire escompté de 625'000 francs par rapport à un produit supplémentaire encaissé de 455'549.45 francs) et par une estimation excessive du produit d'impôt provenant des habitants de nouveaux immeubles d'habitations.

A noter toutefois que le budget 2009 de la commune de La Tène est *raisonnable* dans sa prévision du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en postulant un montant de 8 millions de francs (compte 900.400.00), pour un coefficient fiscal de 52 points.

Contrairement au produit de l'impôt sur les personnes physiques, celui concernant les personnes morales (comptes 900.401.00 et 900.401.01) a généré un produit plus élevé que prévu. Il atteint 6'026'167.35 francs et est supérieur de 826'167.35 francs au montant budgétisé (5'200'000 francs).

Le produit de l'impôt à la source (compte 900.400.04) a continué sa progression en s'élevant à 262'915.71 francs, soit une amélioration de 92'915.71 francs par rapport au budget ou de 78'062.85 en regard des comptes 2007. Il en est allé de même s'agissant de l'impôt sur les frontaliers (compte 900.400.05 ; 192'660 francs aux comptes 2008, en amélioration de 102'660 francs par rapport au budget et de 40'155.35 francs par rapport aux comptes 2007).

Pour sa première année de perception, le produit de l'impôt foncier (compte 900.402.00) s'est élevé à 270'932.65 francs. La diminution de 4'067.75 francs par rapport au budget est expliquée par la modification de statut d'un immeuble dorénavant exonéré.

La contribution versée à la péréquation financière intercantonale (compte 922.361.00) s'est élevée à 5'023'820 francs, soit une augmentation de 361'320 francs par rapport au budget. Il n'est pas inutile de rappeler que le calcul des montants de la péréquation dépend de manière importante de la situation financière des communes du canton. L'augmentation de la part 2008 est notamment due au bon résultat du bouclement des comptes 2007 de la commune de Marin-Epagnier.

Pour mémoire, la part 2009 de la commune de La Tène à la contribution financière intercommunale est budgétisée à 4'220'000 francs. Or, selon une communication du service des communes du 26 mars 2009, la part 2009 devrait finalement avoisiner 4'330'000 francs, selon la projection dite *Tableaux de bord*. La diminution par rapport aux comptes 2008 de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est expliquée par la pleine prise en compte du départ des deux plus importants contribuables PP et PM de Marin-Epagnier ces dernières années et par l'augmentation du coefficient fiscal de 47 à 52 points en 2008 à Marin-Epagnier. Le montant au budget est toutefois susceptible de varier car la part communale sera définitivement connue après le bouclement 2008 de toutes les communes neuchâteloises.

Relevons encore l'amélioration de 58'917.35 francs des intérêts divers (compte 940.422.02), en lien avec les disponibilités en compte.

4. Investissements (crédits de construction et crédits extraordinaires)

Nous vous communiquons ci-après les indications fondamentales concernant les investissements réalisés en 2008.

Thielle-Wavre

Aucune dépense ni recette d'investissement n'a été effectuée en 2008. Toutefois, deux petits investissements approuvés par le Conseil général de Thielle-Wavre le 30 septembre 2008 ont été directement comptabilisés dans le compte de fonctionnement car la trésorerie communale permettait de les financer sans recourir à des fonds étrangers (comptes 620.314.00 pour la réfection de la route des Paccots et 710.314.00 pour la création d'un dépotoir).

Marin-Epagnier

Les investissements 2008 ont en premier lieu concerné les écoles, par la réfection de portes et l'aménagement de fenêtres au Collège Billeter (compte I211.503.02, 82'841 francs), et par le remplacement du câblage informatique (compte I211.506.01, 10'870.80 francs). Le crédit de 98'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 21 février 2008 est consolidé à 93'711.80 francs, en diminution de 4'288.20 francs par rapport au crédit voté.

L'année 2008 a également vu l'achèvement de l'assainissement des places et aires de jeux (compte I330.501.13). Le crédit de 117'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 29 mars 2007 est consolidé à un montant de 136'982.05 francs, en dépassement de crédit de 19'982.05 francs. Ce dépassement, motivé par l'exécution de travaux non-prévus mais indispensables pour stabiliser la butte de l'aire de jeu du site touristique de La Tène, a fait l'objet d'un rapport intermédiaire du Conseil communal le 27 février 2008, qui a été approuvé par la commission financière le 11 mars 2008.

La mise en place d'horodateurs (compte I621.501.01) a été réalisée sur le site touristique de La Tène. L'investissement est consolidé à 95'798.50 francs, en léger dépassement de crédit de 798.50 francs par rapport au crédit de 95'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 6 décembre 2007.

L'assainissement du réservoir d'eau de La Prévôté (compte I700.501.38), reposant sur un crédit de 610'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 5 octobre 2006, est achevé et l'investissement s'élève à 540'065 francs. Le versement d'une subvention cantonale de 10% de l'investissement est encore à solliciter auprès des services de l'Etat.

Les travaux en vue de l'élaboration d'un plan directeur de l'eau potable (PDDE ; compte I700.501.40), reposant sur l'arrêté du Conseil général de Marin-Epagnier du 3 juin 2004, ont été poursuivis. L'investissement s'élève à ce jour à 59'508.75 francs.

Le captage du Vigner (compte I700.501.44) a été assaini. Les travaux ont été coordonnés par la commune de St-Blaise et le décompte définitif présente une part communale de 135'187.30 francs. Cet investissement est consolidé en diminution de 54'812.70 francs par rapport au crédit de 190'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 21 juin 2007.

Les travaux d'assainissement des canaux d'eaux usées dans le secteur touristique de La Tène (compte I710.501.17), basés sur un crédit de 400'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 12 juin 2008, ont débuté et seront poursuivis en 2009. Au bouclement des comptes, l'investissement s'élève à 35'719.85 francs.

S'agissant de l'aménagement du territoire, les travaux de l'étude TEDA (Transports, Environnement, Développement, Aménagement ; compte I790.501.01), basés sur un crédit de 70'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 28 avril 2005, ont été poursuivis. L'investissement s'élève à 63'691.20 francs à fin 2008. Sur la base de l'addition de leurs compétences financières (6'000 francs à Thielle-Wavre et 20'000 francs à Marin-Epagnier), les Conseils communaux des anciennes communes avaient décidé d'étendre la portée de l'étude à l'ensemble du territoire communal de La Tène (et non plus uniquement à celui de Marin-Epagnier) et un mandat a été confié au bureau North & Robyr Soguel. Le surcoût de cette extension ne dépassera pas 26'000 francs.

5. Compétences financières

Pour mémoire, la compétence financière du Conseil communal est la possibilité offerte à celui-ci d'engager une dépense ne figurant pas au budget et sans demander de crédit au Conseil général. Limitée à 6'000 francs à Thielle-Wavre et à 20'000 francs à Marin-Epagnier, la limite de cette compétence a été portée à 30'000 francs par l'article 163 alinéa 1 du Règlement général de commune, du 19 février 2009. Son usage est par ailleurs subordonné à une obligation d'information des crédits décidés à la commission financière.

Le présent rapport n'a pas la prétention de présenter la liste exhaustive de tous les domaines pour lesquels les Conseils communaux des anciennes communes ont recouru à leur compétence financière propre. Il se borne à résumer ceux où la différence entre la ligne budgétaire et la dépenses effective est significative.

Thielle-Wavre

- Echange des panneaux d'entrée de localité (compte 620.311.01) : cette opération a été décidée conjointement par les Exécutifs des anciennes communes, puis a été exécutée par le service de voirie. Le coût de 12'500 francs a été réparti entre Thielle-Wavre et Marin-Epagnier selon la clé de répartition 20%-80%.
- Révision du plan des drainages (compte 801.314.00) : cette dépense de 5'900 francs a été engagée pour remettre à la commune de La Tène des plans actualisés.
- Participation à l'extension de la portée de l'étude TEDA (compte I790.501.01): comme indiqué ci-dessus, les Conseils communaux ont confié un mandat au bureau North & Robyr Soguel afin d'étendre la portée de l'étude TEDA à l'ensemble du territoire de La Tène (et non plus uniquement à celui de Marin-Epagnier). Le surcoût de cette extension ne dépassera 26'000 francs, dont 6'000 francs à imputer à Thielle-Wavre et 20'000 francs à Marin-Epagnier. La dépense sera engagée en 2009.

Marin-Epagnier

- Extension et adaptation des Moussaillons (212) : en 2008, le Conseil communal a engagé un montant non-prévu au budget de 22'861.55 francs afin d'étendre la surface de la structure Les Moussaillons et pour l'adapter aux normes fédérales et cantonales en matière d'accueil des tout-petits. Le dépassement de la compétence financière du Conseil communal (+2'861.55 francs) est expliqué par la nécessité d'engager rapidement les travaux et ainsi permettre à la structure Les Moussaillons d'être complètement opérationnelle le 1er janvier 2009.
- Horodateur à la CSUM (chapitre 621) : la billetterie du parking souterrain CSUM a été remplacée par un horodateur. Cette opération a engendré des dépenses s'élevant à 19'222.55 francs, réparties entre l'achat et la mise en place de l'horodateur (11'828.90 francs), l'adaptation de la signalisation lumineuse (5'607.20 francs), de la gestion des caméras (1'700.25 francs) et la modification de la signalétique (86.20 francs). Après déduction du produit de la vente de l'ancienne billetterie au Parking du Port de Neuchâtel (14'000 francs), le coût net s'élève à 5'222.55 francs. Cette opération générera une réduction annuelle des coûts d'exploitation d'environ 3'000 à 5'000 francs.
- Assainissement des places et aires de jeux (compte I330.501.13) : les raisons et les motivations du dépassement de crédit sont expliquées au chapitre 4, Investissements.
- Extension de la portée de l'étude TEDA (compte I790.501.01) : nous nous permettons de vous renvoyer aux explications figurant ci-dessus. La part à imputer à Marin-Epagnier ne dépassera pas 20'000 francs.

6. Conclusion

Sans être réjouissant puisqu'il présente un excédent cumulé de charges de près d'un demi-million de francs (476'982.79 francs), le résultat du bouclement des comptes 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier peut cependant être qualifié de satisfaisant pour plusieurs raisons.

Premièrement, ce bouclement permet de constater que les Conseils communaux des anciennes communes ont maîtrisé le budget alloué, tout en réussissant à intégrer dans

les charges de fonctionnement certaines dépenses de mise sur pied de la nouvelle commune (p.ex. l'échange des panneaux d'entrée de localité, l'organisation des différentes manifestations en lien avec la fusion, etc.), sans engendrer d'investissements spécifiques à la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

Ensuite, la quasi-concordance des budgets avec les comptes 2008 des anciennes communes démontre après coup que les bases du budget 2009 de La Tène sont plausibles et raisonnables. En effet, même si certains postes budgétaires ont fortement varié par rapport aux prévisions, notamment le produit de l'impôt à Marin-Epagnier, il convient de relever que la variation cumulée entre les budgets et les comptes n'est que de 55'037.21 francs pour un total de charges effectives de 26'998'970.48 francs, soit une différence de 0.2% !

Ce faisant, sous réserve de la réelle portée de la crise financière mondiale et de ses répercussions sur le milieu industriel et les ménages, ainsi que d'éléments imprévisibles lors de l'élaboration du budget 2009 (p.ex. des modifications législatives pouvant intervenir), le Conseil communal est confiant de la qualité des bases comptables ayant présidé à l'élaboration du premier budget de la commune de La Tène.

Il n'en demeure pas moins que l'équilibre du ménage communal nécessite de combler un excédent de charges de près d'un demi-million de francs (résultat consolidé des comptes 2008 et budget 2009), ce qui est l'un des objectifs principaux du Conseil communal pour la première législature de la commune de La Tène.

A noter que divers facteurs extérieurs auront ces prochaines années des effets importants sur les communes neuchâteloises en général et de celle de La Tène en particulier. En effet, au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil d'Etat a communiqué aux Conseils communaux son intention de reprendre sans attendre les réflexions concernant les prestations partagées entre l'Etat et les communes, en mettant sur pied une nouvelle commission de désenchevêtrement des tâches (3e étape). Il a également informé qu'il répondra lors de la session de juin 2009 du Grand Conseil à différents postulats pendants relatifs à la péréquation financière intercommunale, en présentant ses grands axes de réflexions, des propositions des réformes destinées à moderniser la péréquation financière intercommunale ainsi qu'un projet de planification des travaux.

Il n'est dès lors pas à douter que les décisions qui seront prises au plan cantonal modifieront les règles de jeu entre les communes et avec l'Etat. Le Conseil communal est toutefois prêt à relever ce défi et à tenir les promesses faites lors du vote de fusion aux populations de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, maintenant de La Tène, à savoir *développer un pôle harmonieux d'habitat et de loisirs à l'Est du canton, avec une fiscalité attractive*.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre en considération le présent rapport et à adopter l'arrêté d'approbation des comptes de l'exercice 2008 des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 30 mars 2009. LE CONSEIL COMMUNAL